

000; c'est donc une augmentation de \$1,400,000 sur le mois correspondant, que nous enregistrons aujourd'hui. Au mois d'août de cette année, les billets émis par les banques circulaient pour un chiffre de \$37,300,000, c'est donc d'un mois à l'autre, une augmentation de \$1,300,000.

L'augmentation de la circulation coïncide, d'ailleurs, avec celle que nous avons indiquée dans notre dernier numéro relativement à notre commerce extérieur et tout fait présager que le mois d'octobre verra un mouvement encore plus prononcé.

L'augmentation de notre commerce extérieur a porté, en septembre, plus particulièrement sur les importations; aussi le chiffre des escomptes et avances au commerce a-t-il progressé. Au lieu de \$218 millions en août, le portefeuille des banques accuse \$222,360,000.

Le commerce et l'industrie ont, cette année, importé plus que l'an dernier; bien que, déjà en 1897, les importations, tant de matières premières nécessaires à l'industrie, que des articles manufacturés exigés par le commerce, aient été supérieures à celles de 1896. Donc, commerçants et industriels s'attendent à une bonne période d'affaires d'ici le printemps prochain et leur espoir est justifié par l'aisance qu'ont apportée dans les campagnes deux bonnes récoltes successives et dans les centres ouvriers les travaux qui n'ont pas manqué.

L'aisance, d'ailleurs, est apparente quand on jette un regard sur le montant des dépôts dans les banques qui s'est accru du 30 septembre 1897 au 30 septembre 1898 de \$26,750,000. L'augmentation pour le dernier mois seulement est de \$4,300,000. Il y a aujourd'hui dans les banques des dépôts s'élevant à \$238,500,000 dont \$151,300,000 portant intérêt, c'est-à-dire de l'épargne proprement dite; la différence, soit \$87,200,000 représente la part du commerce, en comptes courants.

Les prêts sur titres et valeurs accusent également une augmentation et elle est de \$2,300,000.

De sorte que pour faire face à la demande tant des escompteurs que des emprunteurs, les banques ont dû non-seulement augmenter leur circulation, comme nous l'avons vu plus haut, mais demander aux banques américaines de réduire le chiffre de leur débit de \$3,400,000 et, en outre, aliéner environ \$500,000 de valeur mobilières, pour ne pas entamer leurs réserves en espèces et en billets du Dominion qui ont même augmenté de \$250,000.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 août et au 30 septembre derniers :

PASSIF.	31 août 1898	30 sept 1898
Capital versé.....	\$62,407,759	62,900,034
Réserves.....	27,555,666	27,555,666
Circulation.....	37,299,496	40,071,143
Dépôts des gouvernements.....	5,748,413	6,056,461
Dépôts du public remb. à demande.....	84,306,117	87,214,909
Dépôts du public remboursables après avia.....	149,972,984	151,353,795
Dépôts ou prêts d'autres banques garantis.....	50,740
Dépôts ou prêts d'autres banques non garantis..	3,418,628	3,555,058
Balances dues à d'autres banques au Canada...	133,783	160,767
Balances dues à d'autres banques à l'étranger...	502,360	509,277
Balances dues à d'autres banques en Angleterre.	2,557,689	2,346,813
Autres dettes.....	223,523	551,900
Totaux du Passif....	\$284,162,483	291,875,914
Augmentation.....	\$7,713,431
ACTIF.		
Espèces.....	\$9,656,747	\$9,679,185
Billets du Dominion....	17,579,203	17,806,324
Dépôts en garantie de la circulation.....	1,983,983	1,983,983
Billets et chèques d'autres banques.....	9,055,625	10,959,823
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis...	25,000	150,000
Dépôts faits à d'autres banques au Canada....	4,188,193	4,519,552
Dû par d'autres banq. sur échanges journaliers...	204,478	189,066
Balances dues par banques étrangères.....	25,553,817	22,169,025
Balances dues par banques anglaises.....	11,483,170	12,272,730
Obligations fédérales....	4,899,211	4,899,211
Valeurs mobilières.....	35,117,485	34,682,053
Prêts sur titres et valeurs	21,475,172	23,745,140
Escomptes et avances en cours.....	218,077,369	222,361,523
Prêts aux gouvernements	1,777,447	1,648,952
Effets en souffrance.....	3,127,450	3,406,913
Immeubles.....	2,071,962	2,078,746
Hypothèques.....	559,135	566,130
Immeubles occupés par les banques.....	5,830,126	5,872,466
Autres créances.....	2,019,555	2,980,995
Totaux de l'Actif....	\$374,685,325	\$382,002,015
Augmentation.....	\$7,316,690

LA REFONTE DE LA CHARTE

Il en est des taxes comme des réglemens; l'ordre ne règne pas plus dans le chapitre XI que dans le chapitre VI. Mais comme la charte proposée doit être remaniée avant d'être présentée à la Législature provinciale pour adoption, le conseil municipal aura le temps de faire préparer un document un peu plus digeste, espérons-le.

En lisant le chapitre qui traite des contributions foncières et taxes, la première impression est que le commerce et l'industrie sont appelés à supporter le fardeau des nouveaux impôts à créer.

Ainsi le projet de charte prévoit une taxe de \$50 sur les bureaux de placement, les boulangers, laitiers, buanderies, porte-balles, revendeurs, marchands de bric-à-brac ou

d'effets d'occasion et marchands ambulants faisant affaires dans la cité; ce sont autant de catégories qui n'existaient pas dans l'ancienne charte.

Les boulangers et laitiers, il est vrai, en payant cette taxe sont exonérés de celle imposée pour chevaux et voitures; ils gagneront au change s'ils possèdent plusieurs chevaux et voitures.

Nous trouvons équitable la taxe sur les marchands ambulants qui nuisent au commerce régulier qui, lui, a de fortes taxes à payer en dehors d'un loyer souvent fort onéreux. Mais nous ne voyons pas trop pourquoi les autres catégories sont appelées à payer une taxe spéciale.

Les hôpitaux privés paieront également une taxe spéciale de \$50; à cela nous n'avons rien à dire.

Mais nous doutons fort que la taxe spéciale de \$400 imposée sur la plupart, nous pourrions dire toutes les industries, passe sans encombre.

Après avoir fait une nomenclature de toutes les industries insalubres, telles que savonneries, chandelleries, fabriques d'allumettes, etc., etc., pour lesquelles on demande cette taxe spéciale de \$400, la sous-section se termine par ces mots: et autres fabriques et ateliers de quel que genre que ce soit."

C'est-à-dire qu'il n'est point considéré: ni l'importance, ni l'étendue, ni le capital de ces industries; petits et gros industriels sont appelés à payer \$400. C'est, pour beaucoup, la fermeture irrémédiable.

Bon nombre d'industriels transporteront leurs pénates ailleurs et profiteront des boni que les municipalités voisines offrent généreusement à ceux qui apportent travail et aisance à la population ouvrière de ces localités.

Mais, un comble, c'est que le locataire d'un immeuble devra payer une taxe spéciale de 3 p. c. sur toute somme dépassant \$100 de loyer annuel, tandis que le propriétaire habitant son immeuble ne sera pas taxé. Il nous suffira de signaler cette criante injustice pour montrer combien sont dédaigneux des non-proprétaires ceux qui ont établi le projet de charte.

Mais il y a pire encore dans la sous-section F que nous reproduisons mot pour mot:

"F. Une taxe spéciale n'excédant pas 3 pour cent sur le salaire, les gages ou revenus, en sus de \$300 par année, de toute personne travaillant ou résidant ou faisant affaires dans la cité et ne payant à celle-ci aucune taxe comme propriétaire ou locataire, ni aucune taxe d'affaires."